



Rapport du président de jury

Concours Auxiliaire de puériculture de classe normale

2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Le conventionnement	3
Les conditions d'accès	3
Les dates	3
L'ADMISSION	4
L'épreuve orale.....	4
Les moyennes et notes.....	4
L'évaluation de l'épreuve orale	4
LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION	5
Les inscrits, présents, admissibles et admis	5
Les candidats ayant suivi la formation CNFPT.....	5
La répartition des candidats par origine professionnelle et géographique	6
La répartition par tranche d'âge et par genre.....	6
La répartition par niveau de diplôme	7
Le seuil d'admission.....	5
CONCLUSION.....	7

INTRODUCTION

Le jury du concours d'accès par voie d'avancement au grade d'Auxiliaire de puériculture de classe normale est composé de 12 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Le conventionnement

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne a organisé le concours, en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la Grande Couronne et de la Petite Couronne de la région Ile-de-France et les Centres départementaux de gestion de la Région Centre / Val-de-Loire.

Les conditions d'accès

Les conditions d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale sont celles requises pour avoir la qualité de fonctionnaire dans la fonction publique territoriale.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- posséder la nationalité française ou celle d'un des autres États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouir de ses droits civiques dans l'État dont on est ressortissant,
- ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont on est ressortissant,
- remplir les conditions d'aptitude physique pour l'exercice des fonctions.

Les dates

Opérations	Dates
Inscriptions	29 septembre au 30 octobre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 7 novembre 2024
Épreuve orale	Du 3 au 11 mars 2025
Jury d'admission	Mercredi 26 mars 2025

L'ADMISSION

L'épreuve orale

Le concours ne comprend qu'une épreuve orale d'admission.

Les moyennes et notes

Années	Moyenne de l'ensemble des candidats	Note La + élevée	Note La + faible	Nombre de notes éliminatoires
2024 (CIG PC)	12,43	20	2,25	33
2025	11,48	20	0,25	110

L'évaluation de l'épreuve orale

Le niveau des candidats est **très hétérogène**, allant de **très bons profils à des candidats mal préparés ou ayant un niveau faible**. Certains maîtrisent bien leur cadre d'emploi, mais une proportion importante manque de préparation. L'écrit est souvent évoqué comme un élément qui pourrait améliorer la sélection.

Les candidats montrent une **bonne maîtrise des fondamentaux et de l'environnement professionnel**, avec une **motivation et une posture adaptée**. Certains présentent une **bonne préparation et une structuration efficace de leur exposé**, notamment ceux ayant bénéficié d'une formation spécifique (exemple : CNFPT). Les **réflexes professionnels et l'engagement auprès des enfants** sont des atouts notables. Cependant, le niveau reste **hétérogène**, et la préparation joue un rôle clé dans la qualité des prestations.

Une **préparation insuffisante de l'exposé** est largement relevée, entraînant un manque de structuration et une faible mise en valeur des compétences. L'**environnement territorial est peu ou mal maîtrisé**, ce qui traduit un déficit de culture territoriale et une méconnaissance des partenaires et des enjeux du secteur. Certains candidats peinent à **prendre du recul sur leur expérience professionnelle**, restant centrés sur leur cadre d'emploi sans une vision globale. Le **vocabulaire professionnel** est parfois limité, et des lacunes sont notées dans la **gestion du stress et la posture professionnelle**. Enfin, des difficultés apparaissent dans la **compréhension des attentes du poste**, notamment pour les questions de sécurité de l'enfant et les mises en situation managériales.

Le seuil d'admission

Après délibération et vote, le jury a arrêté la liste des admis à 523 candidats

Après délibération et vote, le jury a arrêté la liste des admis à 523 candidats et le seuil d'admission à 12.

La moyenne des candidats admis est de 15,62/20.

LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

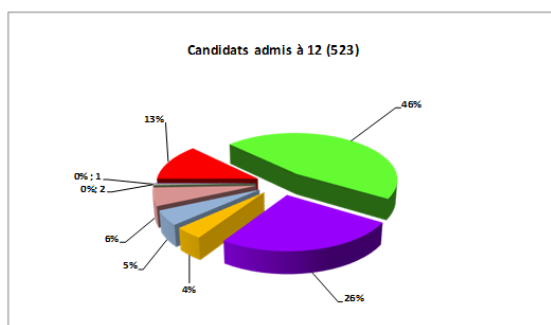
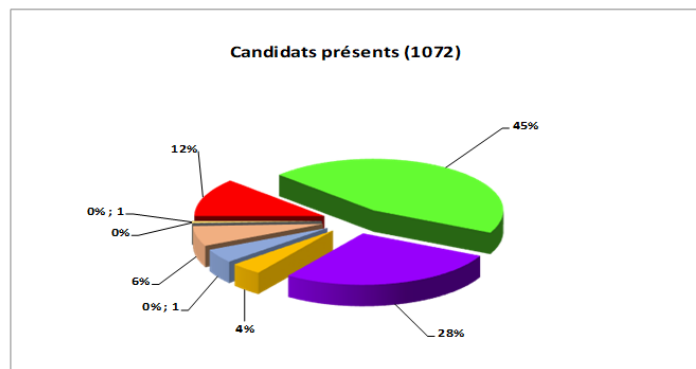
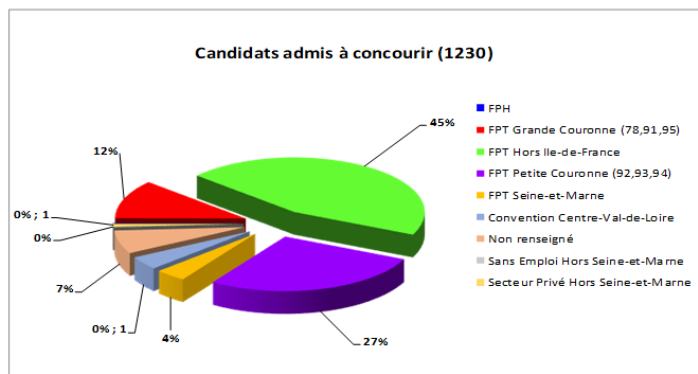
Les inscrits, présents, admissibles et admis

Année	Nombre de postes	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'entretien	% d'absentéisme
2024 (CIG PC)	800	1260	1057	16,11
2025	668	1230	1072	12,84

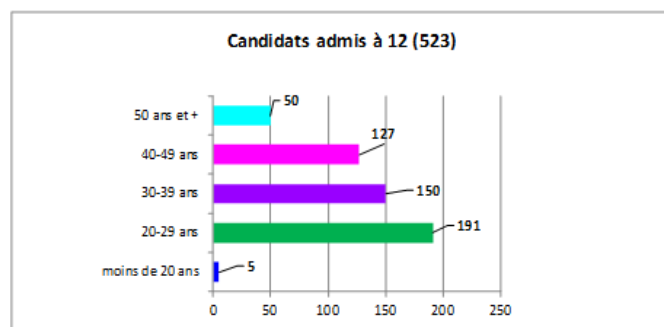
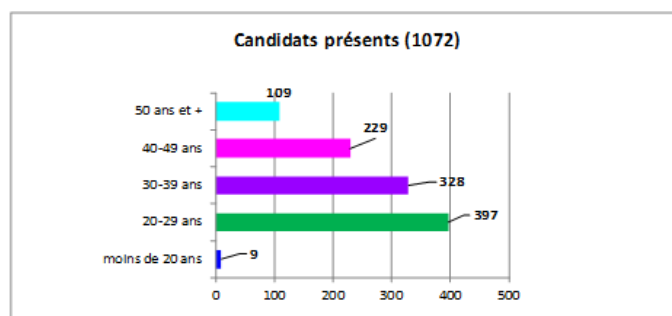
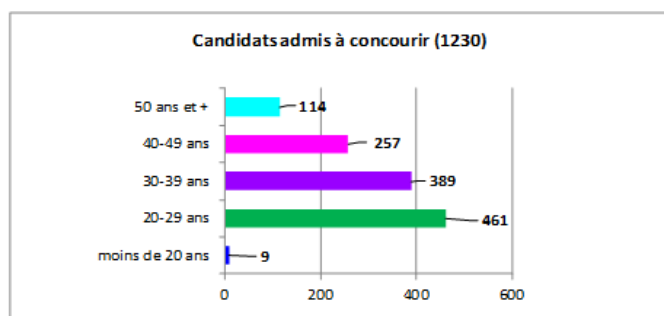
Les candidats ayant suivi la formation CNFPT

Candidats ayant déclarés avoir suivi la formation					
Admis à concourir		Présents		Admis à 12	
Nombre	% sur l'ensemble des candidats (1230)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (1072)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (523)
367	29,84	343	32	208	39,77

La répartition des candidats par origine professionnelle et géographique



La répartition par tranche d'âge et par genre

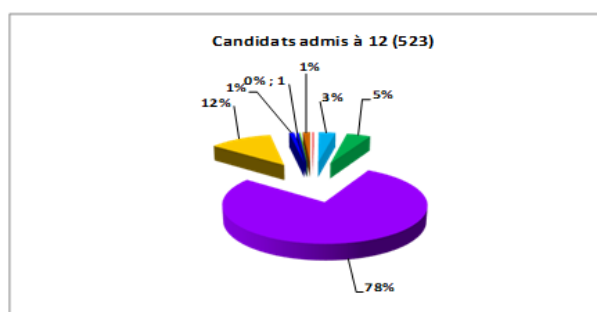
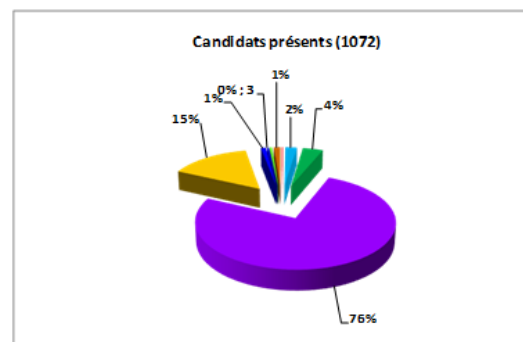
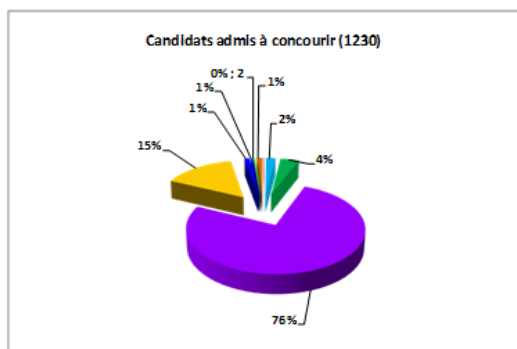


Admis à concourir : 1222 femmes (99,35%) et 8 hommes (0,65%)

Présents : 1065 femmes (99,35 %) et 7 hommes (0,65%)

Admis à 12 : 519 femmes (99,24 %).et 4 hommes (0,76%)

La répartition par niveau de diplôme



CONCLUSION

Le taux de réussite de ce concours s'élève à 42,52 %

La liste d'aptitude prend effet le 9 avril 2025.

Fait à Lieusaint, 26 mars 2025

Le Président du jury

David CHARPENTIER